

Le code Soleil

L'auteur du code Soleil est Joseph Soleil, d'où son nom.

Les principes sont toujours les mêmes mais adaptés aux évolutions de l'Education Nationale, car ce métier est en constante évolution : ils montrent un attachement à l'enseignement public et laïque.

1. Les enseignants contribuent à un triple objectif assigné au système éducatif :

- Former l'Homme
- Le Travailleur
- Le Citoyen

Ce sont des finalités ambitieuses qui s'inscrivent dans le cadre de l'éducation permanente. Si l'éducation ne peut pas tout, elle est le moyen de donner à tous les enfants, quelle que soit leur diversité, d'aller au maximum de leurs potentialités.

Pour satisfaire **aux exigences suivantes** :

- Dominer leur enseignement afin de pouvoir le transmettre.
- Avoir de l'enfant une connaissance effective, tant humaine que scientifique.
- Avoir une claire conscience des objectifs des programmes.
- Être ouverts à la vie et au milieu qui les entourent et s'y intégrer.

Les maîtres doivent :

- Donner aux enfants les matériaux de la connaissance
- Eveiller leur intelligence, leur sensibilité, leur raison.
- Amener tous les jeunes en situation d'accéder à la culture.
- Développer l'exercice correct de la pensée et du raisonnement sûr, le sens critique, l'idée de responsabilité et de respect de l'homme, la recherche d'une attitude exigeante envers soi-même et son travail.

Leur intervention est **complémentaire de la famille**. Leur rôle est double :

- Donner les instruments de la connaissance et les moyens de se les approprier.
- L'aider à devenir un Homme, au plein sens du terme.

2. Enseignants de l'école publique, école laïque, ils enseignent ce qui élève et unit les hommes et se

refusent à être, de quelque manière que ce soit, les propagandistes d'une conception partisane.

Ils veulent :

- Contribuer à permettre à chaque enfant la plus grande réussite.
- Ouvrir la voie à l'acquisition d'attitudes et de conduites autonomes.
- Préparer les enfants à la vie en société.
- Former des citoyens actifs et maîtres de leur destin.

Ces responsabilités s'exercent en prenant appui sur les programmes définis par le MEN.

3. Dates repères :

- 1881/1882 : loi organique instituant le cadre de l'enseignement laïque, gratuit et obligatoire jusqu'à 13 ans.

- 1887 : 1^o instructions officielles définissant la philosophie de l'enseignement. « Elles ouvrent hardiment les voies d'un enseignement moderne reposant sur la confiance dans la nature humaine et en ses possibilités de perfectionnement. »

- 1923 : Nouvelles instructions valables jusqu'en 1975.

- 1936 : Prolongation de la scolarisation obligatoire jusqu'à 14 ans.

- 1941 : Transformation des écoles primaires supérieures en collèges alignant leurs programmes sur ceux des lycées, sans modifier le statut des maîtres.

- 1947 : « Plan Langevin-Wallon » : seul projet de réforme qui s'attaquait à l'ensemble des secteurs de l'enseignement. Même s'il n'a jamais été appliqué, il constitue une référence en matière d'éducation.

Il avait un triple objectif : social, politique et humain. Il visait à une démocratisation effective par :

- L'élévation du niveau culturel de l'ensemble de la nation.
- La valorisation technique, de l'intelligence pratique et des activités manuelles.
- L'affirmation de l'égalité de toutes les tâches sociales.

Il se donnait pour moyens :

- L'orientation à la place de la sélection.
- La culture générale comme base pour la professionnalisation.
- L'école comme diffusion de la culture.

Il renouvelait les structures :

- Maternelles de 3 à 7 ans
- Enseignement obligatoire jusqu'à 18 ans, découpé en 3 cycles :
1.6 /7 à 11 ans : tronc commun

2.11 à 15 ans : orientation
3.15 à 18 ans : détermination.

- 1958 : prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans.

- 1959 : création des collèges d'enseignement secondaire, avec 3 filières.
Tous les enfants sont accueillis dans un même collège, mais suivent 3 filières étanches : ce n'est pas encore un enseignement de masse :
 - 6I : réservée aux élèves suffisamment matures pour suivre des méthodes similaires à celles du lycée.
 - 6II : enfants qui risqueraient de souffrir d'un trop grand changement et qui ont besoin d'être soutenus.
 - 6III : consolidation.Cette discrimination cache une ségrégation sociale.

- 1964 : création des I.U.T.

- 1969 : Edgar FAURE fait voter la première loi d'orientation.
Initiatives sur le plan pédagogique :
 - Modification de l'horaire hebdomadaire : 27 heures
 - Introduction des méthodes actives.
 - Introduction des mathématiques modernes à l'école élémentaire.
 - Formation des maîtres en école élémentaire à l'école normale portée de 1 à 2 ans.

- 1970/1971 : Formation continue en plus de la formation initiale pour les maîtres : 36 semaines sur toute la carrière.

- 1975 : Réforme HABY : nouvelles instructions officielles.

- 1989 : Nouvelle loi d'orientation :
 - Enfant au cœur du système
 - Création des cycles
 - LI

- 1990 : Premiers IUFM, généralisés en 1991.